

ASSEMBLÉE NATIONALE

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 441

présenté par
M. Emmanuel Maquet, M. Le Fur, M. Dive, Mme Bazin-Malgras et M. Vialay

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.